



AIR COURTAGE ASSURANCES

BULLETIN DE SOUSCRIPTION INDIVIDUELLE ACCIDENT PILOTE / PRATIQUANT (IA) « CAPITAUX COMPLEMENTAIRES 2017 »

A retourner avec votre règlement à :

AIR COURTAGE ASSURANCES - Hôtel d'entreprise « Pierre Blanche » - Allée des Lilas - BP 70 008- 01155 ST VULBAS CEDEX

Email : info@air-assurances.com



Contrat Groupe n° 4.091.844 souscrit par l'UEFGA auprès de AIG EUROPE LIMITED

Réservée aux licenciés FFPLUM, FFVV, RSA, FFG

**ayant souscrit à la garantie Individuelle Accident de base proposée dans leur « Licence et Assurance 2017 »
et souhaitant augmenter leur capital en cas de DECES / INVALIDITE.**

PROPOSANT / ASSURE :

Toute personne physique, Licenciée ou membre ou titulaire d'un Titre fédéral auprès d'une fédération membre de l'UEFGA (FFPLUM, FFVV, RSA et FFG), ayant déjà opté pour l'assurance Individuelle Accident proposée par sa fédération, et en ayant payé la cotisation »

FFPLUM FFVV RSA FFG N° licence (obligatoire) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays

Tel : Fax : E-mail :

Profession : Date de naissance : Situation de famille :

OBJET DE LA GARANTIE COMPLEMENTAIRE :

Ce bulletin d'adhésion « IA CAPITAUX COMPLEMENTAIRES » a pour objet **d'augmenter le capital garanti au titre des garanties « DECES » et « INVALIDITE PERMANENTE »** du Contrat Groupe n° 4.091.844.

Les prestations accordées au titre des garanties FRAIS MEDICAUX et FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE du Contrat Groupe n° 4.091.844 ne sont pas modifiées.

La somme des capitaux souscrits auprès de la fédération de référence et des capitaux complémentaires ne sauraient dépasser 100 000 €.

Pour la garantie DECES, en cas de décès d'un assuré âgé de moins de 12 ans, le capital décès est limité dans tous les cas à un capital obsèques de 3 000 €.

CONDITIONS D'ELEGIBILITE:

La garantie Décès/Invalidité permanente de base du Contrat Groupe n° 4.091.844 doit avoir été souscrite via votre fédération de référence (FFPLUM / FFVV / RSA / FFG) et être valable pendant toute la durée du contrat « INDIVIDUELLE ACCIDENT CAPITAUX COMPLEMENTAIRES » pour que la garantie complémentaire soit effective.

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

AIRSPORTS ASSURANCES :
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGE AVIATION :
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com



AIR COURTAGÉ ASSURANCES

TARIF ANNUEL FORFAITAIRE 2017 INDIVIDUELLE ACCIDENT PILOTE / PRATIQUANT (IA)

1/ Choisissez le capital DECES / INVALIDITE souhaité au TOTAL
(maxi 100 000 € au total : IA de base + complément)

VOTRE FEDERATION DE REFERENCE	CAPITAL DECES / INVALIDITE SOUHAITE AU TOTAL*						TOTAL PRIME ANNUELLE FORFAITAIRE DUE	
	10 000 €	15 000 €	30 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €		
FFPLUM pilote	<input type="checkbox"/> 38 €	Non proposé	<input type="checkbox"/> 63,50 €	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> 185 €	<input type="checkbox"/> 376 € €	
FFPLUM passager	<input type="checkbox"/> 38 €	Non proposé	<input type="checkbox"/> 63,50 €	Non proposé	Non proposé	Non proposé €	
FFVV pilote	<input type="checkbox"/> 18 €	<input type="checkbox"/> 23 €	<input type="checkbox"/> 52 €	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> 129 €	<input type="checkbox"/> 172 € €	
RSA pilote	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 48 €	<input type="checkbox"/> 63,50 €	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> 185 €	<input type="checkbox"/> 376 € €	
FFG pilote	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 48 €	<input type="checkbox"/> 63,50 €	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> 185 €	<input type="checkbox"/> 376 € €	
* Cela représente le capital TOTAL souhaité en cas de DECES / INVALIDITE : la somme des capitaux souscrits ne sauraient dépasser 100 000 € au total (IA de base prise lors de votre "licence et assurance 2017" + complément)						 €	TOTAL 1 - PRIME DUE

2/ DEDUISEZ LA PRIME DE L'IA DE BASE DÉJÀ SOUSCRITE LORS DE VOTRE LICENCE ET ASSURANCE 2017

VOTRE FEDERATION DE REFERENCE	INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT (IA) DE BASE DÉJÀ SOUSCRITE VIA VOTRE LICENCE ET ASSURANCE - CAPITAL DECES / INVALIDITE				TOTAL PRIME ANNUELLE FORFAITAIRE déjà réglée	
	10 000 €	15 000 €	30 000 €	50 000 €		
FFPLUM pilote	<input type="checkbox"/> 38 €	Non proposé	<input type="checkbox"/> 63,50 €	Non proposé €	
FFPLUM passager	<input type="checkbox"/> 38 €	Non proposé	<input type="checkbox"/> 63,50 €	Non proposé €	
FFVV pilote	<input type="checkbox"/> 18 €	<input type="checkbox"/> 23 €	<input type="checkbox"/> 52 €	<input type="checkbox"/> 86 € €	
RSA pilote	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 48 €	<input type="checkbox"/> 63,50 €	<input type="checkbox"/> 86 € €	
FFG pilote	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 48 €	<input type="checkbox"/> 63,50 €	<input type="checkbox"/> 86 € €	
				 €	TOTAL 2 - PRIME DÉJÀ REGLEE

3/ REGLEZ LA DIFFERENCE A AIR COURTAGÉ ASSURANCES

Exemple : Cas du licencié FFPLUM						TOTAL PRIME ANNUELLE
Je souhaite être assuré pour un capital DECES / INVALIDITE de 75 000 € au total à 185 €.						= €
J'ai déjà souscrit via la licence et assurance FFPLUM le capital de 30 000 € à 63,50 €.						
Je règle la somme de 121,50 € (185 € - 63,50 €) afin d'être assuré pour 75 000 € en cas de DECES / INVALIDITE.						
						TOTAL A REGLER (1-2)
						A REGLER A L'ORDRE D'AIR COURTAGÉ ASSURANCES

ATTENTION, cette offre ne comporte pas d'INDEMNITES JOURNALIERES (IJ) en cas d'arrêt de travail :
 Pour avoir des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, consulter AIR COURTAGÉ ASSURANCES pour obtenir une offre spécifique. *Si vous souhaitez souscrire des capitaux plus élevés ou des Indemnités journalières, merci de nous contacter.*

AIR COURTAGÉ ASSURANCES
 Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 St VULBAS CEDEX
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
 www.air-assurances.com

AIRSPORTS ASSURANCES :
 Département Fédérations et Groupements sportifs
 email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGÉ AVIATION :
 Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
 email : aviation@air-assurances.com

